

# **SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 17 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de VILLAGE-NEUF s'est réuni après avoir été convoqué en due forme et en nombre valable, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire et Présidente.

*Sont présents :*

Mesdames Geneviève FEUERMANN, Dominique GROELLY, Marlène LANG, Evelyne MULLER-RONDO, Andrée REMY, Aude SOUITA (présente à partir du point n° 4.2) et Josiane WISSLÉ.  
Messieurs Bertrand RITTER et Dominique SCHNOEBELEN.

*Est excusée :*

Madame Fabienne RICHARD qui donne procuration à Madame Josiane WISSLÉ.

*Assiste :*

Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales et secrétaire de séance.



Ouverture de la séance : 16.00 heures

Lieu : Salle du Conseil et des Mariages de la Mairie de  
VILLAGE-NEUF

\*\*\*

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, ouvre la séance à 16.00 heures en saluant les présents qui ont bien voulu donner suite à son invitation.

Elle passe ensuite à la liquidation des questions portées à l'ordre du jour, à savoir :

1. Désignation de la secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 04 avril 2023.
3. Budget Supplémentaire de l'exercice 2023.
4. Subventions à divers organismes.
  1. *Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU.*
  2. *UNIAT – Section de SAINT-LOUIS – HUNINGUE & Environs.*
  3. *Association « Vive la Vie » de VILLAGE-NEUF.*
  4. *Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF.*
  5. *Association Locale de Soins Infirmiers à Domicile (ALSID).*
  6. *Association PAS à PAS.*
  7. *Association France Rein Alsace.*
5. Secours exceptionnels.
6. Excursion annuelle des Seniors.
7. Fête de Noël des Seniors et distribution de colis aux Seniors.
8. Réseau Distribus.
9. Divers

\*\*\*

## 1° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### **Désignation de la secrétaire de séance.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de désigner Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la séance.

Le Conseil d'Administration,  
 – à l'unanimité des voix ;  
 – désigne Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

\*\*\*

**2° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR****Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 04 avril 2023.**

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du 04 avril 2023 qui a été rédigé par Madame Marie ROMEO et qui leur a été adressé par voie électronique.

Le Conseil d'Administration,

- à l'unanimité des voix ;
- approuve le compte rendu de cette réunion.

\*\*\*

**3° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR****Budget Supplémentaire de l'exercice 2023.**

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de la Présidente sur le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 et après avoir pris connaissance en détail du projet de ce document prévisionnel présenté par M. CRELEROT, Directeur Général des Services ;
- décide, à l'unanimité des voix, de l'approuver en l'arrêtant conformément aux montants qui y figurent, soit :
  - \* en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement : + 2 300,00 € ;
  - \* en recettes et en dépenses de la section d'investissement : + 3 900,00 €.

\*\*\*

#### **4° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

##### ***Subventions à divers organismes.***

#### **1. Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU.**

Madame la Présidente expose :

Par courrier réceptionné le 4 avril 2023, la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de VILLAGE-NEUF/ ROSENAU sollicite une subvention au titre de l'exercice 2023. L'Association a pour objet de venir en aide, sous des formes variées, aux familles les plus démunies des deux communes.

Pour cela, elle bénéficie de l'aide financière de donateurs anonymes et de la Commune qui apporte également un soutien logistique.

La Présidente rappelle que les locaux de la maison communale sont occupés par la Conférence Saint-Vincent-de-Paul à titre gracieux.

Depuis 2005, la Commune met aussi à disposition de l'Association une fois par mois, à titre gratuit, un véhicule pour chercher des denrées à la Banque Alimentaire de MULHOUSE, denrées destinées aux personnes nécessiteuses de VILLAGE-NEUF et ROSENAU.

Depuis la création de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU en 2000, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. alloue une subvention à l'Association.

Au titre de l'exercice 2022, il a été accordé une subvention d'un montant de 2 500 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à entériner la subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget 2023.

Après discussion, le Conseil d'Administration,

- vu la demande de subvention présentée par la Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU ;
- Madame Marlène LANG ne prenant pas part à la délibération et au vote ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'accorder une subvention de 3 000 € à la Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU au titre du financement de ses activités ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2023.

## **2. UNIAT – Section de SAINT-LOUIS – HUNINGUE & Environs.**

Madame la Présidente expose :

Par courrier réceptionné le 5 avril 2023, le Président de l'Association "Union des Invalides et Accidentés du Travail - UNIAT" Section de SAINT-LOUIS – HUNINGUE & Environs sollicite une subvention au titre de l'exercice 2023. Il est à noter que l'UNIAT fêtera le centenaire de son Association en 2024.

Pour répondre à une législation sociale et fiscale complexe, la demande d'instruction des dossiers faite par les délégués de l'UNIAT est croissante.

De ce fait, plusieurs permanences sur rendez-vous ont été mises en place à VILLAGE-NEUF, dans les locaux de la maison communale, tous les mardis et les jeudis (par Mme Geneviève FEUERMAN, ainsi que sur demande) ainsi que les 1ers mardis et 3èmes jeudis de chaque mois (par une juriste).

Au titre de l'exercice 2022, il a été accordé une subvention d'un montant de 500 €.

Pour faire face aux dépenses que génèrent la constitution des dossiers et les frais de déplacement pour la formation des délégués, la Présidente propose de réserver une suite favorable à la demande de subvention sollicitée par l'UNIAT Section de SAINT-LOUIS – HUNINGUE & Environs et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget 2023.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande formulée par le Président de l'Association "Union des Invalides et Accidentés du Travail - UNIAT" Section de Saint-Louis – Huningue & Environs à Village-Neuf ;
- Madame Geneviève FEUERMANN ne prenant pas part à la délibération et au vote ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 500 € à l'Association "Union des Invalides et Accidentés du Travail - UNIAT" Section de Saint-Louis - Huningue & Environs à Village-Neuf ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2023.

### **3. Association « Vive la Vie » de VILLAGE-NEUF.**

Madame la Présidente expose :

Par courrier réceptionné le 24 avril 2023, l'Association "Vive la Vie" sollicite une subvention au titre de l'exercice 2023.

Elle assure des animations diverses et variées à l'EHPAD Jean Monnet de VILLAGE-NEUF dans le but d'apporter distraction et bien-être aux résidents. A cet effet, des activités telles que la musique, devient une réelle thérapie destinée à maintenir les liens sociaux.

Au titre de l'exercice 2022, il a été accordé une subvention d'un montant de 450 €.

Vu la nature des activités de l'Association "Vive la Vie", le Conseil d'Administration est appelé à entériner la subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget 2023.

Le Conseil d'Administration,

- vu la nature des activités de l'Association "Vive la Vie" au profit des résidents de l'EHPAD Jean Monnet, 53 rue du Général de Gaulle à Village-Neuf ;

- Madame Geneviève FEUERMANN et Monsieur Dominique SCHNOEBELEN ne prenant pas part à la délibération et au vote ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 450 € au titre de l'exercice 2023 à l'Association "Vive la Vie" ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2023.

#### **4. Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF.**

Madame la Présidente expose :

Par courrier réceptionné le 30 octobre 2023, l'Association « Les Potes Âgés » sollicite une subvention au titre de l'exercice 2023.

Cette Association créée en juin 2021, a pour but d'organiser, de financer, de faciliter toutes activités, animations ou manifestations en faveur des résidents de l'EHPAD Jean Monnet de VILLAGE-NEUF. Sa mission prioritaire est d'organiser des animations et des activités à caractère sportif adaptées à l'ensemble des résidents malgré la diversité de la population concernée.

Au titre de l'exercice 2022, il a été accordé une subvention d'un montant de 450 €.

Vu la nature des activités de l'Association « Les Potes Âgés », le Conseil d'Administration est appelé à entériner la subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget 2023.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande formulée par l'Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 450 € à l'Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2023.

## **5. Association Locale de Soins Infirmiers à Domicile (ALSID).**

Madame la Présidente expose :

L'Association Locale de Soins Infirmiers à Domicile (ALSID) de SAINT-LOUIS intervient dans le domaine de l'aide aux personnes âgées en leur permettant leur maintien à domicile.

Par courrier réceptionné le 5 mai 2023, l'Association sollicite comme chaque année une subvention du C.C.A.S. pour financer ses activités.

Au titre de l'exercice 2022, il a été accordé une subvention d'un montant de 150 €.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association, les crédits étant inscrits à l'article 65748 du Budget 2023.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande présentée par l'Association Locale de Soins Infirmiers à Domicile (ALSID) de SAINT-LOUIS ;
- vu la nature des activités de l'ALSID de SAINT-LOUIS ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide de fixer à 150 € la subvention à allouer à l'Association Locale de Soins Infirmiers à Domicile (ALSID) ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2023.

## **6. Association PAS à PAS.**

Madame la Présidente expose :

Par courriel réceptionné le 11 mai 2023, l'Association PAS à PAS sollicite une subvention au titre de l'exercice 2023.

Cette Association située à Saint-Louis, 11 avenue du Général de Gaulle, a démarré son activité le 7 juin 2021. Elle est un lieu d'espace permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers.

Ses objectifs sont de maintenir ou restaurer les liens entre le parent et son enfant, soutenir l'adulte dans son rôle parental, prendre en compte les situations de violences conjugales...

Les rencontres sont accompagnées par des professionnels, travailleurs sociaux, psychologues.

PAS à PAS couvre le Sud du Département du Haut-Rhin (Saint-Louis/Altkirch/Ferrette/Dannemarie...) y compris les communes du Sundgau.

L'activité de l'espace rencontre de PAS à PAS est liée :

- Soit à des mesures judiciaires, ordonnées principalement par des juges aux affaires familiales ;
- Soit à des mesures dites conventionnelles. Il s'agit là de sollicitations directes des parents ou à une orientation par un partenaire comme par exemple les espaces solidarité de secteur.

A ce jour, l'Association accompagne 33 situations à savoir : 31 judiciaires et 2 conventionnelles. Sur les 33 mesures, au moins un des deux bénéficiaires est domicilié sur une commune du Sud du département.

Au titre de l'exercice 2022, il a été accordé une subvention d'un montant de 200 €.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association, les crédits étant inscrits à l'article 65748 du Budget 2023.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande présentée par l'Association PAS à PAS ;
- vu la nature des activités de l'Association PAS à PAS ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide de fixer à 200 € la subvention à allouer à l'Association PAS à PAS ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2023.

## **7. Association France Rein Alsace.**

Madame la Présidente expose :

En sa qualité de Vice-Présidente de Saint-Louis Agglomération et déléguée à la Santé, Mme Isabelle TRENDEL, informe les administrateurs que Village-Neuf va installer 4 panneaux « Ville Ambassadrice du don d'organes » en mars – avril 2024 aux entrées du village. En effet, l'Association France Rein Alsace communiquera autour d'un événement prévu courant mars ou avril 2024.

Par courriel réceptionné le 1<sup>er</sup> juillet 2023, M. Richard CICHOSZ, Président de l'Association France Rein Alsace dont le siège social est situé à Mulhouse, sollicite une subvention au titre de l'exercice 2023.

France Rein Alsace, forte de 130 membres, agit avec pour but d'informer, soutenir et défendre les patients insuffisants rénaux, à savoir :

- PRÉVENIR l'évolution de la maladie rénale, en informant, en dépistant et en encourageant la recherche médicale afin de réduire le nombre de personnes entrant chaque année en traitement de suppléance.
- INFLUENCER les pouvoirs publics dans la définition des politiques de santé. Faire reconnaître la maladie rénale comme un enjeu de santé publique majeur.
- AMÉLIORER la qualité de vie et de traitement des patients en les aidant à construire leur projet de vie avant la maladie, soutenir leurs proches.

Concrètement, France Rein Alsace pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive a organisé bénévolement des dépistages lors de la Semaine Nationale du Rein du 4 au 11 mars 2023 sur plusieurs sites en partenariat avec les établissements hospitaliers de Haguenau, CHRU-NHC et Clinique Ste Anne de Strasbourg ainsi que les hôpitaux de Mulhouse, Altkirch et Thann, soit la réalisation de 1081 dépistages anonymes.

L'Association a également organisé une journée de dépistage le 26 septembre 2023 qui s'est déroulée dans l'enceinte de la clinique de Saint-Louis avec le partenariat de SLA, Aural et le GHR, à laquelle 150 personnes ont participé. Six problèmes rénaux ont été détectés lors de ce dépistage.

L'Association met à disposition des patients dans les centres de dialyses et les services de néphrologie diverses documentations qui sont confiées à une entreprise spécialisée dans l'impression.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention de cette Association.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande présentée par l'Association France Rein Alsace ;
- vu la nature des activités de cette Association ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide de fixer à 200 € la subvention à allouer à l'Association France Rein Alsace ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2023.

\*\*\*

## **5° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

### **Secours exceptionnels.**

La Vice-Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration la liste des personnes ayant bénéficié depuis le 04 avril 2023, date de la dernière réunion du Conseil d'Administration, de secours exceptionnels en argent délivrés sous la forme de bons alimentaires. Montant global des aides accordées : 350,00 €.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne décharge à la Vice-Présidente pour les secours alloués entre le 04 avril 2023 et le 17 novembre 2023.

Il est rappelé que la Présidente et la Vice-Présidente ont délégué au Conseil d'Administration pour allouer des secours exceptionnels, après examen individualisé de chaque dossier, aux personnes et familles qui en font la demande et cela dans la limite des crédits prévus à cet effet au budget du C.C.A.S., étant entendu également que la Présidente ou la Vice-Présidente rendent compte de l'utilisation de ces crédits à chaque séance du Conseil d'Administration.

Concernant les secours attribués par le C.C.A.S. ainsi que l'octroi des colis alimentaires par la Conférence Saint-Vincent de Paul, Mmes LANG et WISSELE soulignent la bonne collaboration entre tous les partenaires dont l'assistante sociale de secteur et celle du Pôle Seniors.

Par ailleurs, il est précisé que chaque année, la commune de Village-Neuf participe à la collecte nationale de la banque alimentaire qui a lieu le dernier weekend du mois de novembre. Cette année encore, les Villageneuvois sont invités à déposer leurs dons de produits alimentaires et d'hygiène dans le hall de la mairie durant la semaine du 20 au 24 novembre 2023.

\*\*\*

## **6° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

### **Excursion annuelle des Seniors.**

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que l'excursion annuelle des Seniors du 28 septembre 2023 s'est déroulée dans de très bonnes conditions. En raison du contexte de crise sanitaire, la précédente excursion avait eu lieu en septembre 2019.

136 Seniors (171 en 2019) ont participé à cette sortie dont la destination était l'Ecomusée à Ungersheim. Le déjeuner leur a été servi à la Halle des fêtes par le traiteur Royer. L'animation musicale a été assurée par Ivan SCHILLIG, Régisseur du RiveRhin. La majorité des Seniors a participé à la visite libre de l'Ecomusée au courant de l'après-midi.

La présence de membres de la Croix-Rouge et du C.C.A.S. reste très appréciée par les Seniors, notamment lors de la montée et de la descente des bus.

Madame la Présidente remercie Monsieur Bertrand RITTER pour sa présence et lui demande de transmettre, en sa qualité de Responsable de la Croix-Rouge locale, ses remerciements à la secouriste présente à la sortie.

Les dépenses engagées par le C.C.A.S. au titre de cette manifestation s'élèvent à 11 886 € dont :

- 1 458 € pour le transport (3 autocars),
- 10 428 € pour le déjeuner, les diverses boissons, les petits gâteaux, la location de la salle et les entrées à l'Ecomusée.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son accord aux dépenses correspondantes imputées sur les crédits prévus aux articles 6245 et 6234 du Budget 2023 du C.C.A.S.

\*\*\*

## **7° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

### **Fête de Noël des Seniors et distribution de colis aux Seniors.**

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, la date retenue pour cette année est le dimanche 17 décembre au RiveRhin. Les personnes âgées de 69 ans et plus sont conviées à cette fête. Pour celles qui ne participeront pas, il a été décidé d'offrir un colis accompagné d'une carte de vœux. Dans un couple, même si les deux conjoints remplissent les conditions d'âge, ils recevront un seul colis.

A ce jour, 282 personnes (295 en 2022) se sont inscrites au repas. Le menu sera préparé par le Restaurant au Cheval Blanc de Village-Neuf. Une animation sera assurée par l'artiste « Prosper et Gertrude ». Il est prévu d'autres interventions : des chansons de Noël interprétées par la chanteuse Océane DEGOUMOIS et peut-être aussi par le jeune Charly ECKERT. Des enfants des classes de l'école élémentaire de Village-Neuf présenteront des chants de Noël. Un groupe d'adultes du club de gym de Village-Neuf fera une démonstration de jumping. L'animation de l'après-midi dansante sera assurée par le Régisseur du RiveRhin.

Le colis de Noël sera confectionné dans un sac décoré. Il sera composé de plusieurs denrées alimentaires et d'un tablier noir de cuisine avec le logo de Village-Neuf sur la poche.

Les Seniors vont être invités par courrier à venir chercher leurs colis à la mairie durant la semaine du 11 au 15 décembre 2023. Madame la Présidente encourage les administrateurs, qui le souhaitent, à venir aider à la distribution.

Par ailleurs, un sac décoré contenant divers assortiments sucrés et une serviette de table bordeaux en tissu avec le logo de Village-Neuf sera offert à tous les résidents de l'EHPAD de VILLAGE-NEUF. Mme Josiane WISSELE se chargera de livrer les colis à cet EHPAD ainsi qu'à ceux de la région frontalière qui ont des résidents originaires de VILLAGE-NEUF (HUNINGUE, SAINT-LOUIS et KEMBS).

Il est rappelé à l'ensemble des administrateurs qu'ils sont invités à la réunion de la Commission Seniors le jeudi 30 novembre 2023 à 17 heures durant laquelle seront réparties les tâches de chacun lors de la fête de Noël des Seniors ainsi que pour l'ensachage et la distribution des colis de Noël aux Seniors.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- l'organisation de la fête de Noël en faveur des Seniors de Village-Neuf,
- l'attribution des colis de Noël aux Seniors de Village-Neuf ainsi qu'aux résidents de l'EHPAD de Village-Neuf et des EHPAD de la région frontalière,
- que la totalité des dépenses relatives à la fête de Noël des Seniors, à la confection et la distribution des colis seront imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget 2023 du C.C.A.S.

\*\*\*

## **8° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

### **Réseau Distribus.**

Lors de sa dernière séance du 4 avril 2023, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé :

- de maintenir pour l'année 2023, la prise en charge intégrale par le C.C.A.S. des titres de transport du DISTRIBUS sur le réseau en France et d'un contrat de 6 voyages par an et par bénéficiaire des titres de transport *carte INFLEX* pour les Seniors (65 ans et plus) et les titulaires d'une carte d'invalidité de 80% et plus de VILLAGE-NEUF,
- d'accorder avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, aux Seniors de 70 ans et plus et les titulaires d'une carte d'invalidité de 80% et plus de VILLAGE-NEUF, la prise en charge à hauteur de 50 % par le C.C.A.S. des titres de transport du DISTRIBUS.

Cette mesure étant techniquement difficile à mettre en place, il est décidé d'en délibérer à nouveau.

A cet effet, Madame la Présidente rappelle au Conseil d'Administration que depuis juin 2018, une nouvelle billettique et de nouvelles cartes, valables sur l'ensemble du réseau DISTRIBUS de Saint-Louis Agglomération, ont été mises en place.

Les 287 Seniors de 65 ans et plus et les titulaires d'une carte d'invalidité de 80% et plus de VILLAGE-NEUF sont bénéficiaires d'une ou plusieurs des cartes suivantes :

- *la carte INFLEX tarif normal* (valable sur le réseau français et suisse jusqu'à BÂLE arrêt Schiffplände)
  - ↳ avec un contrat de 6 voyages, au prix de :
    - € 16,80 (€ 2,80\*6) sans la carte annuelle INFLEX
    - € 13,20 (€ 2,20\*6) avec la carte annuelle INFLEX,
 prise en charge par le C.C.A.S. à raison d'un rechargement par bénéficiaire et par an, de date à date ;
- *la carte Multivoyages* (valable uniquement sur le réseau français)
  - ↳ au prix de € 13 pour 12 voyages selon les besoins ;
- *la carte Mensuelle* (valable uniquement sur le réseau français) destinée aux Seniors utilisant le bus quotidiennement
  - ↳ au prix de € 12, valable de date à date ;
- *la carte Annuelle* (valable uniquement sur le réseau français) et délivrée à une personne atteinte de déficience visuelle
  - ↳ au prix de € 120, valable de date à date.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 :

- 31 chargements 12 voyages de € 13
- 70 chargements mensuels de € 12
- 50 chargements INFLEX Tarif normal 6 voyages de € 16,80
- 1 chargement INFLEX Tarif réduit 6 voyages de € 13,20
- 16 chargements TPMP (carnet de 10 voyages) de € 24
- 10 chargements TPMP (prise en charge abonnement) de € 24
- 0 chargement annuel de € 120

d'un montant total de € 2 720,20 ont été facturés par MÉTRO-CARS.

Pour information, à ce jour, les dépenses au titre de l'année 2023 incluant les mois de janvier à octobre, s'élèvent à 2 006 €.

Pour mémoire, il est rappelé les montants des dépenses des années antérieures à savoir :

2017 : 4 051 €  
 2018 : 4 500,20 €  
 2019 : 3 188,81 €  
 2020 : 1 632,80 €  
 2021 : 2 167,40 €

Madame la Présidente informe que Village-Neuf est l'une des seules communes à faire bénéficier de la gratuité du réseau Distribus à ses habitants âgés de 65 ans et plus ainsi qu'à ceux titulaire de la carte d'invalidité à 80 % et plus.

Après discussion, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'accorder aux Seniors de Village-Neuf âgés de 70 ans et plus et aux titulaires de la carte d'invalidité de 80 % et plus :

- *la carte Multivoyages* (valable uniquement sur le réseau français)
  - ↳ au prix de € 13 pour 12 voyages selon les besoins ;
  - Elle sera attribuée une fois par an sans conditions de revenus et elle sera rechargeable uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition.
- *la carte Mensuelle* (valable uniquement sur le réseau français) destinée aux Seniors utilisant le bus quotidiennement
  - ↳ au prix de € 12, valable de date à date ;
  - Elle ne sera attribuée que sur présentation d'un avis de non-imposition.
- de ne plus accorder de gratuité pour la carte INFLEX (valable sur le réseau français et Suisse jusqu'à BÂLE arrêt Schifflände).

## 9° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### Divers – Discussion libre.

Il est rappelé que l'ensachage des colis de Noël des Seniors est prévu le jeudi 7 décembre 2023. Il en sera rediscuté lors de la réunion de la Commission Seniors du 30 novembre 2023.

Madame Aude SOUITA signale qu'elle a vu des chocolats dans un magasin en Suisse qui pourraient être utilisés pour la confection de colis spécifiques soit pour le Noël des Seniors ou d'autres occasions. Madame la Présidente indique que l'on peut déjà réfléchir à la composition du colis de Noël de l'année prochaine.

Par ailleurs, elle informe que la bouteille de Crémant contenue dans le colis de cette année a bénéficié d'un prix négocié auprès du viticulteur, très intéressant, défiant toute concurrence.

\*\*\*

### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lève la séance en remerciant ses collègues pour leur active collaboration.

Fin de la séance : 17.10 heures

\*\*\*

La Présidente du C.C.A.S.

La secrétaire



Isabelle TRENDEL



Marie ROMEO

